

Le respect de ces règles de navigation permet de garantir la sécurité des usagers empruntant la voie d'eau.

Le Département remercie les plaisanciers du canal de Nantes à Brest pour le respect de ces règles, et malgré tous les efforts déployés par ses équipes, s'excuse des éventuels désagréments causés par des temps d'attente aux écluses.

#### Pour le passage des écluses :

##### ■ En semaine

Contactez le service aménagement /  
Délégation Châteaubriant  
au plus tard à 16h la veille de la navigation  
souhaitée en semaine ;  
jusqu'au vendredi midi pour les week-ends.  
**02 40 79 47 56 ou 06 71 01 99 56**

##### ■ Le week-end

Contactez l'unité voies navigables  
Délégation Châteaubriant  
**06 48 66 40 70**

Plus de précisions sur  
[loire-atlantique.fr/canalnantesabrest](http://loire-atlantique.fr/canalnantesabrest)

## Canal de Nantes à Brest



Loire  
Atlantique

## Navigation et passage des écluses : les conditions à respecter

**Entre Saint-Nicolas-de-Redon et Nort-sur-Erdre  
2018**



Département de Loire-Atlantique  
Délégation de Châteaubriant  
Service aménagement  
29 route de Nantes  
44170 Nozay  
Tél. 02 40 79 47 56  
Courriel : [contact@loire-atlantique.fr](mailto:contact@loire-atlantique.fr)  
Site internet : [loire-atlantique.fr](http://loire-atlantique.fr)

# Navigation sur le canal : du 30 mars au 28 octobre 2018

Plaisanciers, vous allez naviguer sur le canal de Nantes à Brest dans sa section entre Nort-sur-Erdre et Saint-Nicolas-de-Redon. La saison de navigation 2018 est ouverte du vendredi 30 mars jusqu'au dimanche 28 octobre inclus (sauf l'écluse de la Digue du lundi 14 mai 2018 au dimanche 16 septembre 2018 inclus).

## Avant votre départ :

- **Consultez les avis aux usagers disponibles** sur [loire-atlantique.fr/canalnantesabrest](http://loire-atlantique.fr/canalnantesabrest) pour connaître les conditions de navigation.

## Pendant votre navigation, respectez :

- **les règles de navigation** indiquées dans les Règlements Particuliers de Police.
- **les consignes données par les éclusiers**, seuls habilités à donner les instructions de sécurité et de manœuvre sur le canal.
- **la vitesse de navigation maximale autorisée** est limitée à 8 km/h maximum sur la section entre Quiheix à Nort-sur-Erdre et la Digue à Saint-Nicolas-de-Redon.

**ATTENTION** : réduisez votre vitesse, à chaque fois que cela sera nécessaire (à l'approche des écluses, des ports, des pêcheurs, des manifestations, de travaux...).



# Franchir une écluse : les conditions à respecter

## Conditions de passage aux écluses, de Quiheix (Nort-sur-Erdre) à La Digue (Saint-Nicolas-de-Redon) :

- **Le libre-service est interdit.** Les plaisanciers sont **systématiquement** accompagnés par un éclusier à toutes les écluses. En l'absence d'un éclusier, les écluses seront fermées.
- **Le service est assuré par du personnel en poste ou en accompagnement à toutes les écluses** en fonction des périodes et des horaires précisés ci-dessous.
- **Communiquez au plus tôt votre passage** afin de limiter l'attente aux écluses. Voir les coordonnées au verso.

**ATTENTION** : Lors de votre navigation, il est important au passage des écluses de bien communiquer votre parcours à chaque éclusier que vous croiserez pour vous éviter un temps d'attente trop important entre chaque écluse.

Notez bien les horaires de passage aux écluses en fonction des périodes

### EN MOYENNE SAISON

- Du vendredi 30 mars au vendredi 29 juin inclus
- Du lundi 3 septembre au dimanche 28 octobre inclus

### Horaires du lundi au dimanche :

de 9h15 à 12h30 et de 14h à 18h30  
(excepté le vendredi jusqu'à 18h45)

### EN HAUTE SAISON

- Du samedi 30 juin au dimanche 2 septembre inclus

### Horaires du lundi au dimanche :

de 9h15 à 12h et de 14h à 19h  
(excepté le vendredi jusqu'à 12h15)

